

Bruxelles, le 27 mars 2020

Madame Nathalie Muylle

Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre
la pauvreté, de l'Egalité des chances et des
Personnes handicapées

Copie

Madame Sophie Wilmès

Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales

Madame Maggie De Block

Ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration

Madame la Ministre,

Objet : extension des couvertures assurantielles des médecins

Nos associations, réunies au sein du Collège de Médecine générale francophone, représentent l'ensemble des médecins généralistes francophones de Belgique.

Comme vous le savez, en raison de la pandémie Covid-19, un très grand nombre de médecins, généralistes mais aussi spécialistes, sont amenés à effectuer des prestations inhabituelles, comme des consultations à distance ou des prestations au sein de centres de triage.

En tant que Ministre de tutelle des consommateurs, des assurances et produits et services financiers, et de la politique de prix, vous serez certainement attentive à la situation suivante.

L'exercice des prestations inhabituelles précitées incitent certaines compagnies à étendre d'office la couverture RC professionnelle des médecins et ce, sans rien leur demander et sans réclamer de surprime. Nous nous en félicitons.

D'autres proposent d'office aux médecins de l'étendre (mais ne le font que si le médecin accepte) et, dans cette dernière hypothèse, certaines le font gratuitement, alors que d'autres

CMG asbl

**Collège de Médecine Générale
francophone de Belgique**

Rue de Suisse 8
1060 Bruxelles

pourraient le faire moyennant le paiement d'une surprime, ce qui nous semble particulièrement heurtant dans le contexte de pandémie.

Nous vous demandons dès lors que, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qui ont été octroyés au Gouvernement en raison de la pandémie Covid-19, soit inscrite au plus vite dans la législation applicable aux assurances l'obligation pour ces dernières d'étendre d'office et sans frais la couverture des RC professionnelles aux prestations inhabituelles exercées dans le cadre de la pandémie (entre autres les consultations à distance ou les prestations effectuées dans un centre de triage).

Nous vous remercions d'avance de la suite que vous pourrez réserver, dès que possible, à cette requête.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Collège de la médecine générale

Dr Thomas Orban, SSMG et Président du CMG

Dr Guy Delrée, FAGW

Dr Michel De Volder, FAMGB

Dr Nicole Van Nieuwenhuysse, ABSyM

Dr Paul De Munck, GBO

Dr Didier Giet, DMG ULiège

Dr Guy Beuken, CAMG UCLouvain

Dr Benjamin Fauquert, DMG ULB

Dr Tanguy de Thier, Commission MG UNamur

